

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 010/2026

N° ordre à l'intérieur de la séance : 08/02

Nombre de conseillers :

- en exercice19
- présents14
- votants18
- suffrages exprimés18
- majorité10
- pour18
- contre0
- abstentions0

Date de convocation :
23/02/2026

SÉANCE PUBLIQUE DU : 4 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, Le quatre mars, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune d'ORLIENAS (Rhône), régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle du Conseil de la Mairie d'Orliénas, sous la présidence de Monsieur Olivier BIAGGI, Maire.

Étaient présents : Olivier BIAGGI, Marilyne SEON, Jean-Michel ARPI, Nathalie CHARTOIRE, Vincent LECOCQ, Alain ZUCCA, Catherine KLADO, Catherine DAVOINE, Cédric BOURGUIGNON, Florence AUDON, Anne-Sophie LORIDAN, Cyrille DECOURT, Laetitia YU-KOHLER, Inès CUNHA.

Absents : Guillaume FREMIOT, Brigitte BERT, François GUIZE, Thierry BADEL Lucie CHARMION.

Pouvoir : Guillaume FREMIOT donne pouvoir à Olivier BIAGGI, Brigitte BERT donne pouvoir à Catherine KLADO, François GUIZE donne pouvoir à Vincent LECOCQ, Thierry BADEL donne pouvoir à Cyrille DECOURT.

Secrétaire de séance : Jean-Michel ARPI.

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. le Maire rappelle que la Commune d'Orliénas compte actuellement parmi ses effectifs quatre postes d'Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) à temps non complet (30h00 hebdomadaire).

Aussi et afin de prendre en compte la nécessité d'aménager certaines tâches d'un de ces postes d'ATSEM, M. le Maire propose au Conseil Municipal de réduire le temps de travail de ce poste pour le passer à 28h49 hebdomadaire, et ce, à compter du 1^{er} avril 2026.

Par ailleurs et afin de prendre en compte la promouvabilité au grade d'Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques d'un agent occupant actuellement un poste d'Adjoint du patrimoine à temps complet, M. le Maire propose au Conseil Municipal de créer un poste d'Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps complet, et ce, à compter du 1^{er} avril 2026.

M. le Maire propose également au Conseil Municipal d'approuver le nouveau tableau des effectifs permanents de la Commune prenant en compte cette modification.

Le Conseil Municipal, après délibéré et à l'unanimité,

- **Décide** de passer le temps de travail hebdomadaire du poste d'Agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) à temps non complet créé par une délibération du 16 septembre 2019, de 30h à 28h49, et ce, à compter du 1^{er} avril 2026 ;
- **Décide** de créer un poste d'Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps complet, et ce, à compter du 1^{er} avril 2026 ;
- **Approuve** le nouveau tableau des effectifs des emplois permanents de la Commune, établi comme suit :

Cadres d'emplois	Grades ouverts	Catégorie	Temps de travail hebdomadaire	Effectifs
Filière administrative				
Attaché	○ Attaché ○ Attaché principal	A	Temps complet	1

Rédacteur	o Rédacteur Rédacteur principal de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe	B	Temps complet	1
Adjoint administratif	o Adjoint administratif Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe	C	Temps complet	3
Filière technique				
Agent de maîtrise	o Agent de maîtrise Agent de maîtrise principal	C	Temps complet	1
Adjoint technique	o Adjoint technique o Adjoint technique principal de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe	C	Temps complet	3
Adjoint technique	o Adjoint technique o Adjoint technique principal de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe	C	Temps incomplet 17h56	1
Adjoint technique	o Adjoint technique o Adjoint technique principal de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe	C	Temps incomplet 29h32	1
Adjoint technique	o Adjoint technique o Adjoint technique principal de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe	C	Temps incomplet 9h38	1
Filière médico-sociale				
Agent spécialisé des écoles maternelles (ATSEM)	o ATSEM principal de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe	C	Temps incomplet 30h00	3
Agent spécialisé des écoles maternelles (ATSEM)	o ATSEM principal de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe	C	Temps incomplet 28h49	1
Filière animation				
Adjoint d'animation	o Adjoint d'animation o Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe	C	Temps incomplet 6h08	1
Adjoint d'animation	o Adjoint d'animation o Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe	C	Temps incomplet 6h39	1
Adjoint d'animation	o Adjoint d'animation o Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe	C	Temps incomplet 18h15	1
Adjoint d'animation	o Adjoint d'animation o Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe	C	Temps incomplet 5h55	1
Adjoint d'animation	o Adjoint d'animation o Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe	C	Temps incomplet 17h30	1
Filière culturelle				
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	o Assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe et 2 ^{ème} classe o Assistant de conservation	B	Temps complet	1
Adjoint du patrimoine	o Adjoint du patrimoine o Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe	C	Temps complet	1
Adjoint du patrimoine	o Adjoint du patrimoine o Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe	C	Temps incomplet 17h30	1
Effectif total :				24
Dont effectif à temps non complet :				13

- **Précise** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif du budget principal de la Commune.

Fait et délibéré à la Salle du Conseil de la Mairie d'Orliénas, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Olivier BIAGGI